

PREMIERS  
COUPS  
DE PELLE  
POUR LE  
LION D'OR

Les travaux du parking dit du Lion d'Or avancent, la mise en service de ses 45 places étant prévue pour ce 1<sup>er</sup> juillet. Aménagé en 3 terrasses, il accueillera les véhicules des personnes travaillant dans le secteur et des touristes visitant le centre ancien. Des arbres taillés en rideau, des jardinières de plantes grim-pantes, des armatures métalliques et auvents horizontaux préserveront des vues sur les voitures et casseront les effets de murs trop longs.

## SOMMAIRE

## LE DOSSIER

**Budget 2005 :**  
**Les indicateurs**  
**sont au vert**

PAGES 2 & 3

# VIVRE à UZERCHE

LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ



## L'EDITO L'avenir des services publics



L'avenir des services publics est au cœur de l'actualité. On sait nécessaire de les faire évoluer. Mais pas à n'importe quel prix. En particulier en plein débat sur la libéralisation des services ou la nouvelle étape de la décentralisation : toute modification est alors source d'inquiétude et de confusion.

Car il faut répondre à la demande de proximité et de compétences des usagers. Le service public doit continuer à assurer égalité d'accès et prix identique à tous les citoyens, dans un esprit de solidarité caractéristique de nos services publics "à la française". Or, la tendance de la décentralisation est de confier aux collectivités territoriales de nouvelles compétences, ainsi que le soin de les gérer et de les financer. Par exemple, est-il bien normal que désormais la construction des gendarmeries soit à la charge des communes ou communautés de communes ?

Est-il bien normal qu'on demande aux élus locaux de participer au financement de nouveaux services, dits "au public", alors que ferment bureaux de poste, classes de maternelle ou quasi disparaît la DDE ? Que la Région prenne en charge le développement du Haut Débit sur tout le Limousin, que le Département crée des maisons adaptées pour nos aînés sont d'excellentes initiatives.

L'Etat ne faisant plus, il faut faire ! Il nous reste, élus locaux, à être attentifs à vos besoins et y répondre chaque fois que possible : charge alors pour nous d'être force de proposition pour faire évoluer les services, en fonction de nos moyens financiers.

A titre d'exemple, c'est ce que nous faisons pour répondre à l'interdiction par l'Etat des transports de fonds de porte à porte. Désormais, la communauté de communes du Pays d'Uzerche et le Crédit Agricole prennent en charge à part égale le transport gratuit des personnes ne pouvant se rendre à la banque par leur propres moyens.

Pour évoluer, il apparaît de plus en plus indispensable d'engager une réflexion sur les services publics au niveau des "Pays". Elle pourrait par exemple s'appuyer sur les collectifs de services publics, rassemblant élus et usagers, en prise directe avec les réalités du terrain.

Une telle réflexion pourrait aboutir à la mise en place de contrats territoriaux de développement des services publics négociés avec l'Etat ou les entreprises publiques. Le canton ou la communauté de communes serait ensuite le lieu d'organisation et de mise en place de ces services réorganisés dans ce nouveau cadre.

Parce que la question des services publics nous renvoie à tous les enjeux de l'aménagement du territoire, (accueil de nouveaux habitants, installation d'entreprises, aménagement des bourgs), leur maintien est indispensable à la survie du monde rural. Ainsi, le combat pour les services publics n'est pas un combat d'arrière-garde, comme certains veulent le faire croire, mais bien le combat de l'avenir.

Sophie Dessus

Maire d'Uzerche, Conseillère Générale.

## A SAVOIR

1 336 €, c'est la contribution volontaire des détenus de la prison d'Uzerche pour les victimes du Tsunami.

### Les dates à retenir

**Du 18 avril au 8 mai**, Espace Vézère : *La Révolution de l'eau*, exposition du Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise.

**Du 28 avril au 28 mai**, médiathèque : exposition *Il était une fois les contes* réalisée par les Amis de la BDP de la Corrèze.

**Du 13 au 29 mai**, Espace Vézère : exposition de peintures Art Scène.

**14 et 15 mai** : championnat de France d'enduro à La Peyre.

**Samedi 21 mai**, salle Polyvalente : *Histoires d'y croire*, de Sophie Wilhelm, un spectacle Coquelicot.

**Du 1<sup>er</sup> juin au 25 juin**, médiathèque : 7 expo, peintures d'Olga Samoilenkova.

**18 juin** : Fête de la Musique. Le Rugby Club de Senlis vient fêter ses 40 ans à Uzerche, en mémoire de Valentin Larivière, qui y fut entraîneur de 1968 à 1972. Au programme : matchs entre équipes Junior et Première du RC Senlis et du RCU.

**27 juin** : concert de l'Ecole de musique de Tulle.

**Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août** : expositions Sanfourche à la Chapelle Notre Dame et Giovanni Carosi à l'Espace Vézère.

**13 et 14 juillet** : Fête de la Nature.

**Du 24 au 31 juillet**, stages de jazz vocal, spectacle et concert organisés par l'association Couleur mer : spectacle chanté *Ah, vous dirais-je Maman*, de Christiane Legrand, le 23 juillet à 21h au cinéma ; concert du quartet de Marc Thomas le 28 juillet à 21h au cinéma ; audition gratuite de fin de stage le 31 juillet à 17h au cinéma.

**11 août** : concert du Quatuor Ysaÿe, dans le cadre du Festival de la Vézère.

Mauricette Lescure, après 25 ans d'une carrière active, a obtenu un congé de fin d'activité bien mérité. Sa retraite sera effective le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Léonce Citère vient de fêter ses 100 ans au centre hospitalier gériatrique Alexis Boyer qui compte deux autres centenaires : Maria Soulingeas 102 ans, Angèle Lespinas 101 ans. La doyenne des Uzerchois est Madame Louise Taussac, 105 ans. Elle demeure à la résidence de la Pierrade.

Denis Briand et François Chastagnier sont les deux dernières recrues du Centre de secours d'Uzerche. L'un est ambulancier, l'autre scolaire. Il leur faut maintenant acquérir de nombreuses formations pour être complètement opérationnels.

Marie-Laure Desaguiller, jeune uzerchoise préparant un Bac Pro restaurant à dominante cuisine, a remporté le concours régional Sopena du bœuf. Avec une fleur des prés aux champignons et sa galette au coulis de foie gras, elle a délicieusement accompagné et marié collier et gîte de bœuf hachés, boulettes d'un mélange de cèpes, persillade et œufs déglacés au Bergerac rouge, millassou, purée de carottes, foin de poireaux, sauté de girolles avec des morceaux de châtaignes, larmes de foie gras à la moutarde violette. Et pour épicer l'information, sachez que cette succulente association envoie Marie-Laure disputer le 2 mai dans les cuisines du Ritz à Paris la finale nationale du concours. On croise nos fourchettes pour elle !



## LES GENS

Du nouveau chez les commerçants et artisans

Martine Noilhac-Combescot vient d'ouvrir le restaurant *Chez Martine*, 9 rue Pierre Mouly (05 55 98 39 01 ou 06 63 48 62 84). Elle propose tous les jours, sauf dimanche soir, une cuisine traditionnelle.

Début juin, ouverture de la galerie *Inti-Inka*, 2 rue Pierre Mouly. Zacarias Zevallos Melgar y proposera sculptures, céramiques d'art d'inspiration péruvienne, raku, grès faïence, animations et stages de céramique. Démonstration sur rendez-vous au 06 76 84 59 28.

Par ailleurs, l'association intercommunale des commerçants et artisans vient de se doter d'un bureau : Alexandra Robert (présidente), Martine Noilhac-Combescot et Jean François Buisson (vice-présidents), Claire Nony, de Condat-sur-Ganaveix, et Eliane Dupuis (secrétaires), Jean-Franck Vanhoosthuysen et Martine Delage, de Meilhards (trésoriers).

### Du nouveau à la mairie

Baptiste Delaïde a remplacé Jean Franck Vanoosthuysen, recruté dans le cadre du dispositif emplois jeunes. Technicien NTCI, il est chargé comme lui de l'entretien du réseau informatique et de la mise en place d'un nouveau site internet.

Thierry Perrier, agent polyvalent est notamment en charge du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC).

## L'ESSENTIEL

### OPÉRATION FAÇADES

#### L'aide municipale étendue aux menuiseries

L'opération de rénovation des façades, menée dans un périmètre délimité, connaît un grand succès. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Commune accompagne les travaux de réhabilitation en accordant une aide financière aux propriétaires désirant intervenir sur la façade de leur maison, aide étendue aux travaux de toiture sous réserve que les travaux de façades soient effectués. Le 15 février, le Conseil Municipal a décidé, sous certaines conditions, d'étendre la subvention à certains travaux de menuiseries, toujours sous réserve de la rénovation de la façade.

Renseignements : 05 55 98 80 35 (Semabl Uzerche).

### COMMERCE ET ARTISANAT

#### La convention Orac signée avec la Région



L'Orac, c'est 27 actions financées par la Région pendant trois ans.

Une Opération de revitalisation de l'artisanat et du commerce (ORAC) destinée au Canton a été signée par Sophie Dessus et le président du conseil régional. Le programme étalé sur 3 ans compte 27 actions (création de parkings, plan de communication sur les commerces et l'artisanat, aides à la rénovation des devantures de magasin, animations...).

### JUMELAGE

#### Voyage à Serravalle-Pistoiese

Le comité de Jumelage du Pays d'Uzerche organise un voyage en Italie, mi août, durant la fête médiévale de Serravalle-Pistoiese. Il est ouvert à tous. Une bonne nouvelle : la division du Tourisme de Serravalle Pistoiese a signé un accord avec les diverses structures d'hébergement proposant aux Uzerchois une réduction sur les tarifs de séjour. La liste de ces offres est disponible au comité de Jumelage du Pays d'Uzerche ou sur le site Internet de Serravalle-Pistoiese, nouvellement traduit en français :

www.comune.serravalle-pistoiese.pt.it (attention : "comune" s'écrit bien avec un seul m !).

Renseignements complémentaires : 05 55 73 17 00.

### PATRIMOINE

#### Sainte-Véronique exposée

Un tableau d'art sacré, propriété de la commune, classé Monument Historique, *Sainte Véronique tenant le linge de la Sainte Face*, va être présenté en juin à l'exposition *La représentation du visage du Christ dans l'art français du 17<sup>e</sup> siècle*. Elle se tiendra au musée national des Granges de Port Royal. Cette œuvre italienne va bénéficier avant son exposition d'une restauration financée par le ministère de la Culture, le musée national des Granges de Port Royal et la Commune.

A signaler qu'Uzerche possède aussi *Portrait de Louis Yserd, mon voisin*, de Cuéco. Cette mine de plomb sur papier de 1979, mesurant 170x170, acquise par la Commune grâce à l'aide de la Région Limousin, est la première pièce constitutive du futur centre consacré au paysage, qui sera installée dans le château Bécharie et dont l'étude de faisabilité vient de débuter.

### FÊTE DE LA NATURE

#### Chasse et pêche à l'honneur

La Fête de la Nature des 13 et 14 juillet se prépare activement. Cette année les activités liées à la chasse et à la pêche seront largement représentées. Elles seront regroupées dans la Garenne de Puy Grolier et autour de l'ancienne voie du POC. Le marché de pays et un village de commerçants, seront installés dans la vieille ville, les manèges à la Petite Gare. Parmi les animations ponctuant ces deux jours : feu d'artifice, musique, concours d'épouvantails et le 14 juillet à partir de 18h, le festival *Nature en Musiques* prendra le relais pour conclure.

### CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

#### Recyclage pour Handicap international

Le conseil municipal des Jeunes a décidé d'aider Handicap International en collectant des cartouches d'imprimante à jet d'encre et des téléphones portables, produits très toxiques pour l'environnement. Cette collecte aidera Handicap International à financer ses actions en faveur des enfants handicapés. Les cartouches vides (marques *Hewlett Packard, Lexmark, Canon BC 01 / 02 / 05 / 06 / 20 / BX2 / BX3*) et portables renvoyés doivent l'être dans des sacs de recyclage pré timbrés disponibles en mairie.

### MOTO CLUB

#### Un pont sur le Bradascou

Le Moto club uzerchois et des bénévoles ont reconstruit un pont sur le Bradascou entre les villages de Chambourg et Faugeras. Il se trouve sur le dernier chemin public reliant les communes d'Uzerche et de Condat.



# Budget : les indicateurs au vert

Des taux des impôts locaux inchangés, des charges maîtrisées, une dette par habitant réduite de près d'un tiers, un investissement en hausse : ça va de mieux en mieux pour ce cinquième budget de la municipalité 2001 !

En prime sur le gâteau budgétaire : le contrôle des comptes 1998-2003 de la Ville d'Uzerche n'a fait l'objet d'aucune observation de la part de la Chambre régionale des comptes du Limousin.

## LES BONNES SURPRISES DU BUDGET 2005

> **Les charges de personnel ont diminué de 2002 (1.555.731 €) à 2004 (1.493.555 €). En 2005, elles resteront quasi stables (+4% au maximum)**, malgré les hausses des cotisations sociales et patronales sur les salaires, des assurances décès-accident, de travail-maladie, et en tenant compte de l'augmentation des salaires de la fonction publique décidée par le gouvernement.

> **L'investissement progresse sensiblement, grâce à un bon niveau d'autofinancement.** Supérieur à la moyenne nationale par habitant, l'investissement n'est ainsi financé ni par une hausse des impôts, ni par l'emprunt. L'autofinancement permet même de diminuer le montant des emprunts hier encore envisagés.

> **La dette de la Ville s'allège** : elle est aujourd'hui inférieure à 1000 € par Uzerchois, alors qu'elle était de 1407 € par habitant en 2002 ! L'équivalent

d'une année et demi d'impôt suffirait à la solder en totalité.

> **Les taux des impôts locaux inchangés pour la cinquième année consécutive** : alors que les communes corréziennes et limousines comparables ont augmenté leurs taux depuis 2001, la municipalité a choisi de ne pas les modifier à Uzerche.

Ainsi, les taux de la taxe professionnelle (payée par les entreprises) et de la taxe d'habitation (payée par les locataires et les propriétaires occupants) restent

inférieurs à la moyenne des communes limousines comparables, ainsi qu'à la moyenne nationale.

Toutefois, le taux de taxe foncière (payée par les propriétaires) sur le bâti demeure supérieur aux moyennes régionales et nationales, même si de nombreuses villes corréziennes ont des taux supérieurs. Ce taux du foncier à Uzerche s'explique par le fait que la Ville supporte seule les charges de services d'équipements accueillant une population autre qu'uzerchoise : cinéma, piscine, médiathèque, minoterie.

### LE BUDGET 2004 A PRÉPARÉ LE TERRAIN

Concernant le budget de l'année écoulée, le compte administratif fait apparaître la baisse des dépenses de fonctionnement : elles sont passées de 3.162.470 € en 2000 à 3.044.864 € en 2002 puis 2.933.213 € en 2004.

Cette maîtrise globale des charges permet d'autofinancer les investissements sans avoir recours à l'emprunt. Ainsi, la dette de la Ville qui avait atteint un pic de 4.426.037 € au 1<sup>er</sup> janvier 2002 devrait être inférieure à 3.000.000 € fin 2005 (soit -32%), et ce, sans avoir augmenté les impôts locaux.

## LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2005

- > De nouveaux espaces verts à Sainte Eulalie et dans la traverse d'Uzerche pour 22.000 €,
- > une extension de l'espace lecteur à la médiathèque pour 15.000 €,
- > une salle de propreté et de nouvelles tables au groupe scolaire pour 42.000 €,
- > la réfection de murs de soutènement derrière la mairie pour 63.000 €,

- > la réhabilitation de la piscine (pataugeoire) pour 30.000 €,
- > des travaux de voirie pour 180.000 €,
- > des travaux dans l'immeuble actuel du Crédit Agricole, racheté par la Ville pour accueillir la Trésorerie, la DDE... pour 200.000 €,
- > les études complémentaires pour

l'avenue de la Gare (indispensables pour obtenir des subventions),

> et différentes opérations conduites par la Semabl (parkings Elmetti, rue du Lion d'Or et école des Filles) pour une participation annuelle de 485.000 €.

> **A noter en matière d'investissement les économies réalisées grâce au recours à un personnel municipal qualifié** : ainsi les travaux de démontage du préau derrière l'abbatiale et la construction d'un nouveau mur sont réalisés uniquement par le personnel municipal. De même, la Ville ayant du personnel qualifié en plomberie, menuiserie et électricité, de nombreux travaux sont menés directement par la Ville pour maintenir le patrimoine communal en bon état.

### GENDARMERIE : LA FIN DU SUSPENSE

La construction d'une nouvelle gendarmerie aura bien lieu. Mais cette réalisation ne sera pas conduite par les finances de la Ville. Les loyers espérés de l'Etat étant inférieurs aux coûts de l'investissement, une autre solution a été recherchée : M<sup>me</sup> le Maire a trouvé une société acceptant de se substituer à la Ville pour réaliser cet investissement, sans condition et quels que soient les risques. Cette société s'est engagée à verser à la commune un dédommagement financier pour l'occupation du terrain municipal sur lequel la gendarmerie sera construite, ses bâtiments redevant la propriété de la commune dans 99 ans. Affaire à suivre...

Investissement 26,2%	RECETTES	Subventions	139 061€
		Emprunts (annulation d'emprunts)	-90 500€
		Fonds propres	613 394€
Fonctionnement 73,8%	RECETTES	Impôts et taxes	2 117 247€
		Dotations de l'Etat	1 383 476€
		Produits de gestion	87 000€
		Autres produits	399 100€

Investissement 26,2%	DÉPENSES	Remboursement en capital de la dette	258 550€
		Dépenses d'équipements	904 202€
		Autres	55 026€
Fonctionnement 73,8%	DÉPENSES	Charges de personnel	1 575 000€
		Charges à caractères général	1 130 700€
		Intérêts de la dette	155 000€
		Charges de gestion	570 300€
		<b>= 4 648 778€</b>	

## L'ECLAIRAGE

Jean-Paul Grador, premier adjoint.



La modération fiscale, les économies réalisées, l'endettement réduit, c'est bien. Mais il y a un problème financier qui préoccupe les Uzerchois, celui de l'eau et de l'assainissement. D'autant que cela fait deux ans que vous affirmez négocier avec la société concessionnaire.

Quels étaient les enjeux de la renégociation des contrats de services liés à la distribution de l'eau et à l'assainissement ?

La Lyonnaise des Eaux France, gestionnaire de l'eau et de l'assainissement à Uzerche, s'estimait juridiquement en droit de demander une hausse minimum de 32% pour l'eau et de 55% pour l'assainissement. Elle avançait un rattrapage nécessaire des charges et frais financiers effectivement supportés depuis plusieurs années.

Comment avez-vous contesté ces exigences ?

La ville a anticipé la demande en remettant en cause le montant des charges et frais financiers que la Lyonnaise prétendait supporter. Nous avons missionné un cabinet d'audit pour nous aider.

Outre la fourniture d'une argumentation nécessaire à une négociation très technique, l'audit nous a montré que si la Ville avait accepté en 1987 de se suppléer à l'apport financier de la Lyonnaise, le prix de l'eau et de l'assainissement aurait pu baisser de 20% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*« A législation constante, nous aurions obtenu une baisse du prix de l'eau et de l'assainissement. »*

A législation constante, nous aurions ainsi pu obtenir une baisse du prix de l'eau et de l'assainissement.

Donc pour l'usager : baisse du prix, mais pas de la facture ?

Oui, à service équivalent, baisse de 1% du prix de l'eau, et baisse de 8% du prix de l'assainissement. Mais de nouvelles réglementations s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 : de nouveaux contrôles de l'eau, la nécessité d'être conforme à la législation en matière de traitement des boues, génèrent de nouvelles charges, pas totalement compensées par les baisses obtenues par ailleurs. Ainsi, en novembre 2005, les factures afficheront une hausse annuelle moyenne de 17€. On a largement limité les dégâts pour les familles. C'était notre objectif principal. Et notre accord n'est pas renégociable avant 5 ans. Mais je vous laisse imaginer, si nous n'avions pas renégocié le contrat, et dans l'obligation de respecter la nouvelle législation, quelles auraient été les hausses demandées par la Lyonnaise !

Quels sont les principaux termes de l'accord intervenu ?

Après deux ans de négociations, nous avons d'abord obtenu que la Lyonnaise ne puisse jamais demander compensation des déficits comptables présentés depuis 1987, ce qu'elle était en droit de faire. Elle accepte certaines conclusions de l'Audit, permettant de minorer des charges facturées aux usagers. Par ailleurs, la Ville rachète le capital restant dû à la Lyonnaise. Cette nouvelle charge, toujours supportée par l'usager, sera étalée dans le temps. Elle permettra, sans augmenter à l'avenir le prix de l'eau, de mieux autofinancer les travaux d'eau et d'assainissement, entre autre route de Bellevue, au lotissement de La Peyre, avenue de la Gare, rue du champ de foire... sous réserve naturellement, que le Département de la Corrèze accepte de subventionner ces travaux à hauteur de 70%.